



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Cooperatives et groupements

Question écrite n° 37504

Texte de la question

M Georges Bollengier-Stragier attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la situation des cooperatives agricoles d'utilisation en commun de materiel agricole de la Sarthe. En effet, celles-ci ne beneficieront en 1988 que de la moitie environ des prets bonifies necessaires au financement des materiels agricoles achetes en commun. L'insuffisance des prets speciaux CUMA entraine comme consequence une diminution de l'equipement commun qui permet pourtant de limiter le prix de revient en agriculture. Pour 1988, la Caisse nationale du credit agricole a accorde une enveloppe de 11 millions de francs de prets bonifies aux cooperatives d'utilisation de materiel agricole dont le besoin s'avere etre de 21 millions de francs. Il lui demande s'il entend intervenir afin de permettre aux CUM de la Sarthe d'obtenir l'equipement et l'outillage necessaires.

Données clés

Auteur : [M. Bollengier-Stragier Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37504

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 940